



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Le rôle des décideurs politiques et des régulateurs dans la promotion d'une approche de la régulation des plateformes numériques fondée sur les droits

Note conceptuelle et programme provisoire de l'événement hybride en marge de la Conférence mondiale de l'UNESCO *Pour un Internet de confiance – Vers des principes de régulation des plateformes numériques pour l'information comme bien commun*

**Mardi 21 février 2023, 14 h.00 à 18 h.00 HNEC (heure de Paris)
Salle IX, bâtiment Fontenoy, Siège de l'UNESCO à Paris**

CONTEXTE

L'UIP et l'UNESCO, animées d'un même intérêt pour la protection et la promotion du droit à la liberté d'expression, ont décidé de renforcer leur coopération en mettant en œuvre diverses activités dont l'objet est de protéger et de promouvoir les libertés fondamentales, l'accès à l'information et la gouvernance numérique s'agissant des technologies émergentes.

L'Internet et les médias sociaux, s'ils ont favorisé davantage d'interaction et de connectivité, ont aussi facilité la montée de l'intimidation en ligne et de la désinformation. Pour les parlementaires, qui sont des personnalités publiques, il s'agit d'une arme à double tranchant. Tout d'abord, plusieurs d'entre eux ont été victimes d'abus en ligne pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et ont fait l'objet de campagnes de désinformation. Mais les parlementaires peuvent aussi se servir de leur présence en ligne pour se comporter exactement de la même manière vis-à-vis des autres.

Cet événement parallèle hybride vise à préciser le rôle et la responsabilité des parlements et des décideurs politiques s'agissant de garantir une utilisation et une régulation des plateformes numériques compatibles avec les droits de l'homme. Il importe à cet égard de relever que l'événement explorera également les besoins de renforcement des capacités des décideurs politiques en matière de gouvernance numérique, sur la base du cadre de compétences de l'UNESCO pour la transformation numérique et l'intelligence artificielle (IA). L'événement parallèle visera également à partager les expériences parlementaires pertinentes et les bonnes pratiques dans ce domaine. Il s'agira aussi pour les parlementaires d'exprimer leur point de vue sur le cadre réglementaire pour les plateformes numériques préparé par l'UNESCO et de recenser les domaines concrets de renforcement des capacités pour les décideurs politiques et les régulateurs. La réunion est également ouverte à d'autres parties prenantes qui souhaitent s'engager avec les parlementaires et les régulateurs sur ce sujet.

L'événement parallèle se tiendra en marge de la Conférence mondiale intitulée [*Pour un internet de confiance – Vers des principes de régulation des plateformes numériques pour l'information comme bien commun*](#) organisée par l'UNESCO du 21 au 23 février 2023, à son Siège, à Paris. Participeront à la Conférence mondiale, des ministres, des régulateurs, des acteurs judiciaires, des représentants du secteur privé, des acteurs de la famille des Nations unies, de la société civile, du monde universitaire, des organisations intergouvernementales et de la communauté technique du monde entier, rassemblés pour façonner la régulation des plateformes numériques.

Des services d'interprétation seront assurés en français et en anglais



PROGRAMME PROVISOIRE

Mardi, 21 février 2023

-
- 14 h. Observations liminaires de **M. Duarte Pacheco**, Président de l'Union interparlementaire
- Observations liminaires de **M. Guilherme Canela**, Chef de la Section pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes, UNESCO
-
- 14 h.15 **Session I : Aperçu du Document de programme et de réunion de l'UNESCO sur L'"utilisation abusive" du système judiciaire pour attaquer la liberté d'expression : tendances, défis et réponses**
- La liberté d'expression, pilier de la démocratie, est essentielle pour que les parlementaires, les journalistes et les militants des droits de l'homme puissent mener à bien leurs activités sans crainte de représailles. Cependant, ces derniers ont été victimes de sanctions pénales pour des opinions et des expressions dans des cas qui n'atteignaient pas ce seuil de gravité, souvent en relation avec des critiques à l'égard de fonctionnaires.*
- Le [Document de programme et de réunion de l'UNESCO](#) traite des défis, tendances et réponses au plan mondial en matière de diffamation et des lois y relatives, en mettant l'accent sur certaines pratiques juridiques abusives, telles que les poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPPs). La session examinera les recommandations figurant dans le Document de programme et de réunion communiqué aux Etats membres et aux législateurs, lesquelles préconisent la dépénalisation de la diffamation et la réforme des lois sur la diffamation en tenant compte des normes internationales.
- **M. Guilherme Canela**, Chef de la Section pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes, UNESCO
-
- 14 h.30 **Session II : Créer un espace en ligne propice à la liberté d'expression, au dialogue et au respect**
- La libre circulation des idées est indispensable au bon fonctionnement de la démocratie. Il est donc crucial que les parlementaires, les journalistes, la société civile et tous ceux qui souhaitent contribuer au débat public puissent le faire de manière efficace et sans entrave.*
- Cette session examinera le droit à la liberté d'expression et les mesures que les parlements peuvent prendre pour assurer la protection de ce droit en ligne et hors ligne. Compte tenu de la répression accrue de la liberté d'expression dans certaines régions, et vu la multiplication des discours de haine et des fake news, la session examinera également le caractère recevable ou irrecevable des restrictions à la liberté d'expression au regard du droit international. Il sera aussi question des moyens de jeter de véritables ponts en faveur des droits de l'homme au sein des parlements eux-mêmes et entre le parlement, la société civile et les médias.
- **M. Samuel Cogolati**, Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, membre du Parlement fédéral belge
 - **Mme Sarah Elago**, Ancien membre de la Chambre des représentants des Philippines
-
- 15 h.45 Pause de 15 minutes
-

16 h.00

Session III : Comment les régulateurs et les fonctionnaires peuvent-ils se préparer à relever les défis de la gouvernance numérique ?

Avec le développement accéléré et l'utilisation omniprésente de la technologie numérique, la transformation numérique, y compris l'adoption de l'intelligence artificielle (IA), est devenue ces dernières années un mantra pour les organisations publiques. Les efforts nationaux de transformation numérique ne seront couronnés de succès que si les gouvernements recensent et relèvent les défis en matière de gouvernance numérique, mettent à jour leurs compétences numériques et adoptent une approche inclusive couvrant la société dans son ensemble.

Dans ce contexte, quels sont certains des défis réglementaires posés et quel type de capacités les régulateurs et les fonctionnaires doivent-ils développer pour assurer une gouvernance numérique fondée sur les droits et centrée sur l'humain ?

- **M. Gianluca Misuraca**, Directeur exécutif, représentant AI4Gov Masters Programme, Ministère des communications et de l'information (MCI), Singapour
- **M. Diaby Moustapha Mamy (Ing.)**, Conseiller principal, TIC et transformation numérique Cabinet du vice-président de la Commission de l'Union africaine

Modératrice : **Mme Marielza Oliveira**, Directrice de la Division pour l'inclusion et les politiques numériques et la transformation numérique, UNESCO

17 h.15.

Observations finales

- **M. Rogier Huizenga**, Responsable du Programme des droits de l'homme de l'UIP
 - **Mme Marielza Oliviera**, Directrice de la Division pour l'inclusion et les politiques numériques et la transformation numérique, UNESCO ■
-